

COLLECTE DES ENCOMBRANTS



BONNE NOUVELLE! La MRCAO ayant donné son feu vert pour procéder aux collectes d'encombrant dans les municipalités, la Ville de Macamic est heureuse de vous annoncer que la collecte des encombrants sur son territoire aura lieu aux dates suivantes :

- Le **mercredi 10 juin 2020** pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic
- Le **jeudi 11 juin 2020** pour le secteur Colombourg

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse **au plus tard le mardi 9 juin 2020, avant midi**, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 223.

Ne pas oublier de **mettre vos encombrants au bord du chemin la veille de la collecte.**

Encombrants

Les **encombrants** se définissent comme de **gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières (déchets ou recyclage) et ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

Matières refusées lors de la collecte

Veillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est qu'ils faisaient partie des matières refusées.

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- ✓ Pneu non démonté de la jante
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- ✓ Animaux morts
- ✓ Armes à feu et munitions
- ✓ Plastique d'ensilage
- ✓ Poches de grain
- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (CRD) (ex. : bardeaux d'asphalte, gypse, ciment, briques)*
- ✓ Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc.)*
- ✓ Matériel électronique (ex. : écrans, ordinateurs, imprimantes, lecteurs DVD, chaînes stéréo)*
- ✓ Les résidus verts (ex. : branches, gazon, foin)

** Ces matières doivent être apportées directement à l'Écocentre situé au 15, boul. Industriel, La Sarre.*

Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur; ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante :

<https://www.mrcao.qc.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Pour plus d'information concernant les matières résiduelles, visitez le site Web de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrcao.qc.ca, section « Matières résiduelles - Écocentre ».